



DATE DE PUBLICATION : 3 mars 2025

La directrice régionale
Bretagne

Délégation de signature donnée par la directrice régionale de Bretagne au directeur départemental du Morbihan

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD, le 1^{er} mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à **Mme Claudine HURMAN**, directrice régionale de Bretagne, le 3 mars 2025 ;

Délégation permanente est donnée à **M. Baptiste ALLEGRAND**, directeur départemental de Vannes et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **M. Stéphane LE GARREC**, adjoint au directeur départemental de Vannes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Vannes et du bureau d'accueil et d'information de Lorient. **M. Baptiste ALLEGRAND** reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la direction départementale, à l'exception des groupes ou entreprises relevant du pôle régional d'analyse des groupes de Rennes.

M. Baptiste ALLEGRAND peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de la succursale de Vannes et à leurs adjoints.

Fait à Rennes, le 3 mars 2025

Claudine HURMAN